



Plan Municipal de Santé 2016-2020

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

(Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé -1946)

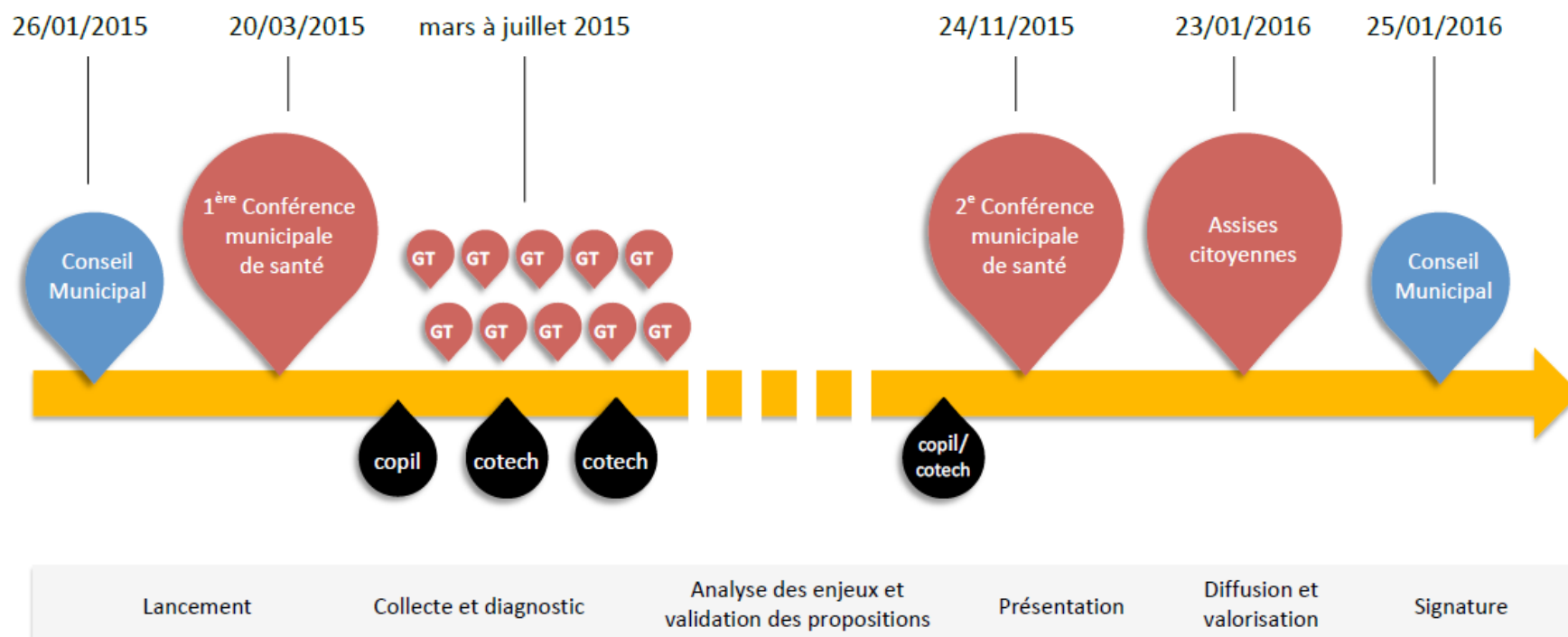


(Réseau Français des Villes Santé: les villes productrices de santé)

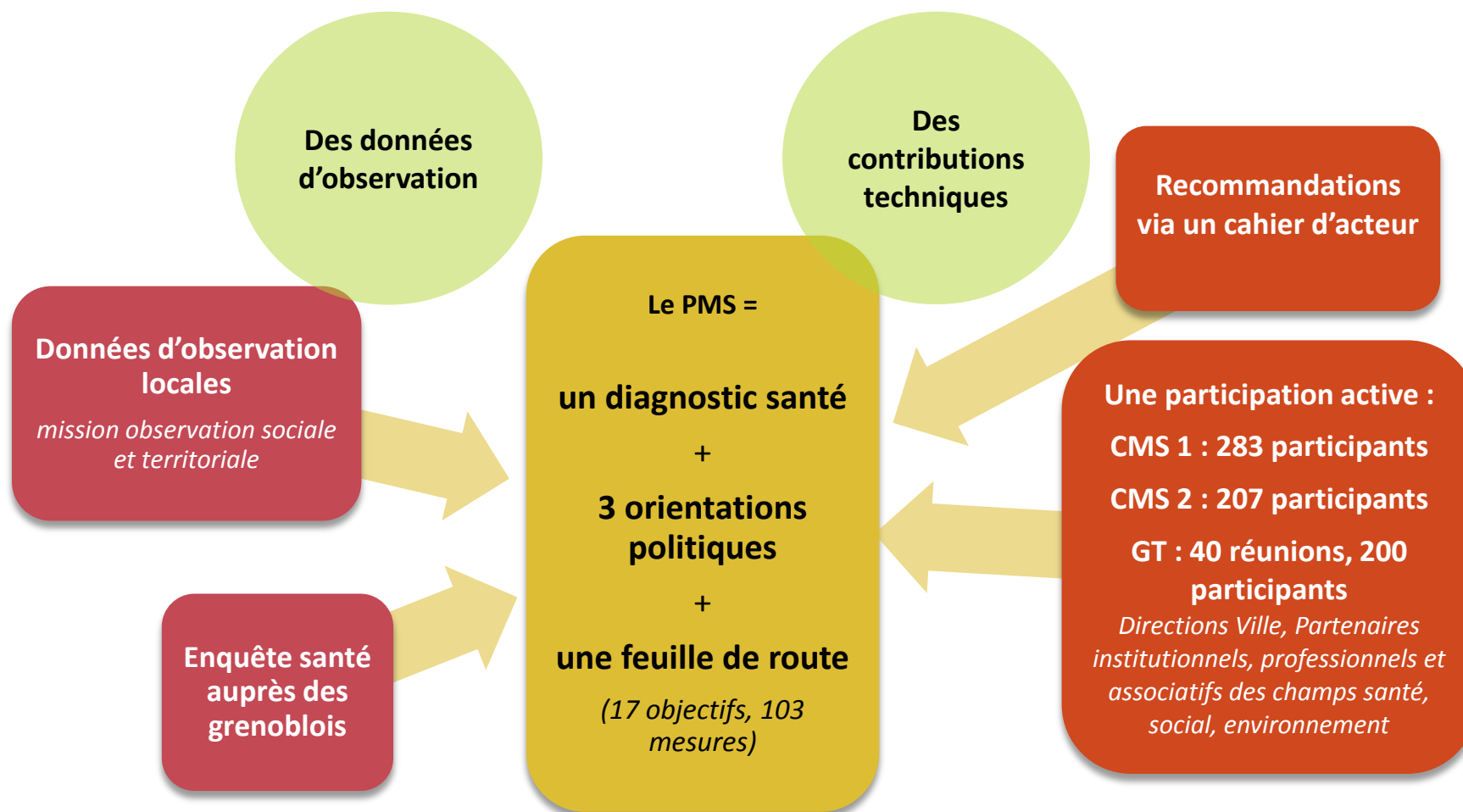
> Le diagnostic santé : des inégalités sociales à diminuer

- Un positionnement de Grenoble par rapport à la moyenne régionale en termes de **mortalité prématurée** qui témoigne de l'existence **d'inégalités sociales de santé importantes** et traduit un phénomène de concentration des publics en situation de précarité dans les cœurs urbains
- Des indicateurs de morbidité (amission en affection de longue durée, consommation médicamenteuse) qui mettent en évidence la **prégnance de plusieurs pathologies** (maladies cardio-vasculaires, maladies psychiatriques, diabète) et confirment les inégalités sociales
- Un territoire urbain qui présente une offre de services de santé de proximité diversifiée, toutefois des points de vigilance importants : **offre limitée sur certaines spécialités (ophtalmologues et dentistes notamment), vieillissement des professionnels et inégalités de couverture du territoire**
- Des **barrières financières d'accès aux soins persistantes** expliquées par des **difficultés d'accès aux droits** (complexité, rupture, méconnaissance, effets de seuil, ...) et par **certains tarifs appliqués** (notamment pour les prothèses)

> une construction sur l'année 2015



> une production collective et participative



Orientation 1 : Promouvoir un environnement et un cadre de vie favorables à la santé

> déclinaison : 9 objectifs, 23 actions, 43 mesures

9 objectifs :

> Promouvoir et mettre en œuvre des actions visant à réduire la pollution de l'air ambiant

> Lutter contre le changement climatique et réduire les consommations énergétiques

> Limiter la génération de bruit

> Contribuer à mieux estimer le risque sanitaire lié aux rayonnements électromagnétiques, informer les habitants et protéger les populations sensibles

> Lutter contre l'habitat dégradé, promouvoir le « bien habiter » et prévenir les nuisances de voisinage

> Prendre en compte l'exposition de la population aux pollutions et nuisances dans l'aménagement de la ville

> Prévenir les risques de santé liés à la qualité de l'air intérieur (QAI)

> Promouvoir une alimentation saine et sûre, issue d'une production durable

> Valoriser et maintenir la qualité exceptionnelle de l'eau de consommation de Grenoble

Orientation 1 : Promouvoir un environnement et un cadre de vie favorables à la santé

> *déclinaison : 9 objectifs, 23 actions, 43 mesures*

3 mesures pour illustration :

pilote

partenaires

MESURE 15 : En interne, poursuivre l’instruction des plaintes pour bruit qui combine rappel à la réglementation et médiation

Existant

VdG
DSPE

DT

MESURE 12 : Accompagner les riverains dans leurs projets de plantations et de jardins sur l’espace public

Nouveau

DECV

DAT

MESURE 4 : En lien avec la Métropole, contribuer à former et informer les différentes populations sur la pollution de fond et lors des pics de pollution en veillant à l’harmonisation des messages diffusés.

Nouveau

VdG
DECV

DSPE/CCAS/DRH
Dir Com
DS/DEJ/Métro

Orientation 2 : Améliorer l'accès aux soins et à la prévention pour tous et plus spécifiquement pour les personnes en situation de précarité

> déclinaison : 3 objectifs, 8 actions, 20 mesures

3 objectifs :

> Promouvoir la santé et favoriser l'accès à l'information sur l'offre et les ressources en santé

> Rendre effectif l'accès aux droits et aux soins

> Contribuer à une offre de service de santé de proximité pour tous les habitants, dont les publics vulnérables et en situation de précarité

Orientation 2 : Améliorer l'accès aux soins et à la prévention pour tous et plus spécifiquement pour les personnes en situation de précarité

> déclinaison : 3 objectifs, 8 actions, 20 mesures

3 mesures pour illustration :

	<i>pilote</i>	<i>partenaires</i>
MESURE 53 : Soutenir les acteurs assurant des démarches d'aller vers et d'accompagnement dans le soin.	Existant	DSPE CCAS Associations
MESURE 62 : Proposer un nouveau projet de partenariat Ville/CCAS/AGECSA (refondation de la convention en cours et accompagnement dans l'évolution des besoins en locaux)	A renforcer	DSPE CCAS/DIM AGECSA CD38/ARS CPAM
MESURE 52 : Expérimenter une action de médiateurs pairs en santé dans les quartiers politique de la Ville	Nouveau Ville de Grenoble DSPE	DRH/DAT Associations

Orientation 3 : Agir pour la santé des publics et des situations qui demandent une attention particulière : enfants, jeunes, personnes âgées, handicap, santé mentale
> déclinaison : 5 objectifs, 14 actions, 38 mesures

5 objectifs :

> Promouvoir la santé des enfants (de 0 à 11 ans)

> Promouvoir la santé des jeunes de 11 à 25 ans

> Promouvoir la santé des personnes âgées et/ou en situation de handicap

> Dans le cadre du conseil local de santé mentale (CLSM), promouvoir la santé mentale à tous les âges de la vie

> Accompagner les usagers de drogues et les personnes se prostituant : prévenir et réduire les risques, fluidifier les prises en charge

Orientation 3 : Agir pour la santé des publics et des situations qui demandent une attention particulière : enfants, jeunes, personnes âgées, santé mentale

> *déclinaison : 5 objectifs, 14 actions, 38 mesures*

3 mesures pour illustration :

	<i>pilote</i>	<i>partenaires</i>
MESURE 68 : Réaliser les bilans et dépistages médicaux obligatoires aux âges clés, orienter et accompagner vers une prise en charge précoce, en particulier en ce qui concerne les troubles du langage et des apprentissages, le surpoids, les affections bucco dentaires et les troubles du comportement.	Existant	DSPE EN/CDI/ARS GIP DRE Associations
MESURE 93 : Mobiliser le CLSM sur les questions d'accès et de maintien dans le logement et l'emploi des personnes en situation de handicap psychique	A renforcer	DSPE CLSM DDCS Métro Bailleurs
MESURE 79 : Participer à la mobilisation et l'animation d'un réseau partenarial des acteurs en santé des jeunes afin d'améliorer l'information, l'accès aux droits, la prévention et l'éducation pour la santé (conduites à risque et addictives, hygiène de vie, vie affective et sexuelle et risques auditifs)	Nouveau	DSPE DEJ/DS EN/CHAI/CHU/CPAM CD38/ARS/DDCS Mission Locale

> Des axes transversaux à l'ensemble des orientations

La participation citoyenne

- Avec une attention aux habitants les plus éloignés de l'action publique

L'information

- À commencer par le site internet de la Ville sur les ressources en santé portées par la Ville et le CCAS

La coordination

- Décloisonner et agir à l'échelle des quartiers pour favoriser l'accès aux droits et aux soins

L'évaluation

- un cadre : l'évaluation et l'observation des politiques publiques de la ville (*délibération du 17 mars 2015*)
- Une approche spécifique: l'évaluation d'impact en santé

L'observation en santé

- favoriser l'observation locale partagée et harmonisée des inégalités de santé et de santé environnementale

> La suite du PMS

Un comité partenarial et citoyen de suivi et d'orientation (1/an)

Des comités thématiques de coordination s'appuyant sur les dynamiques préexistantes

Un comité d'évaluation (cf délib mars 2015)

Plusieurs conférences municipales de santé sur la durée du mandat

Une refonte du contrat local de santé